



Association nautique de la Communauté
de Communes de Cattenom
et Environs

PLAN DE PREVENTION DES RISQUES SANITAIRES

Version 1.0

Date : 15 mai 2020

Règles générales

- En cas de problèmes sanitaires ou autre, le Comité informera immédiatement les membres via les réseaux sociaux (liste de diffusion par mail, Facebook, forum Nauticat) et procédera dans les meilleurs délais à un affichage sur l'Espace Nauticat. Si nécessaire, la barrière d'accès sera verrouillée
- En cas de danger imminent, en particulier les risques liés aux activités du CNPE, un membre du Comité présent sur place brandira un drapeau rouge et émettra un signal sonore avec l'avertisseur sonore dédié, pour faire revenir au bord les pratiquants sur l'eau et fera évacuer immédiatement l'Espace Nauticat
- En cas de non-respect des règles dans le présent "Plan de prévention des risques sanitaires", le Comité pourra dans un premier temps exclure immédiatement le membre de l'Espace Comité et le Comité pourra ensuite procéder, le cas échéant, à une interdiction de pratique sur la retenue du Mirgenbach, avec désactivation de son badge d'accès

Cas particuliers

1. COVID-19

Sur l'Espace Nauticat

- Le membre présentant le moindre symptôme spécifique au COVID-19 (rhume, toux légère, etc...) est tenu de rester à son domicile.
- Une distance physique (ou distanciation sociale) de minimum 2 m est à respecter

- Le port d'un masque est fortement conseillé lors de la sortie du véhicule et pendant la préparation du matériel
- Un emplacement de parking sur 2 doit rester libre, afin de favoriser la distanciation sociale
- L'utilisation régulière de gel hydroalcoolique, sur la berge et dans le véhicule, est fortement recommandé. Cette recommandation s'applique dès l'arrivée sur le spot spécifiquement lors de la manipulation du portail et de sa serrure jusqu'à la sortie de l'Espace Nauticat, lors de la fermeture de ce même portail. Le cas échéant, Nauticat mettra à disposition des doses de gel hydroalcoolique pour le membre ayant oublié le sien
- L'application des gestes barrières préconisés par les autorités reste la règle : toux dans le coude, contacts physiques proscris, etc ...
- Chaque membre disposera de son propre matériel et aucun prêt ou échange ne pourra être accepté
- La préparation du matériel se fera à distance des autres pratiquants
- Le membre restreindra sa présence sur l'Espace Nauticat à son activité sportive. A son arrivée, il préparera son matériel et partira sur l'eau sans attendre. De même, en fin de session, il rangera son matériel, se changera et quittera le site au plus vite.
- Le pratiquant n'utilisera pas les infrastructures du site : vestiaire (qui sera tenu fermé à clef), terrasse (mise en place d'une bande de signalisation rouge et blanche)
- Le prêt de matériel de Nauticat sera totalement interdit
- L'utilisation des bancs est à proscrire et une signalisation sera mise en place

Mise à l'eau, navigation et retour à terre

- Afin d'éviter les contacts et la proximité, les pratiquants revenant à terre ont priorité sur ceux qui désirent mettre à l'eau leur matériel.
- La mise à l'eau doit respecter une distance de sécurité de 10 m avec les autres pratiquants, comme recommandé pour l'ensemble des sports de plein air
- En navigation, le pratiquant respectera une distance de 10 m avec les autres et évitera de se rapprocher du bord s'il ne désire pas mettre fin à sa navigation.
- Le pratiquant respectera scrupuleusement les priorités de navigation sur l'eau pour éviter des collisions.
- Le pratiquant restera dans sa zone de confort physique et technique pour minimiser au maximum le risque d'accident.

2. Risques liés aux activités du CNPE

- Ces risques font l'objet d'une communication dans les meilleurs délais au Président de Nauticat et de son Comité, qui les répercutent au plus vite aux membres

- Les risques actuellement recensés sont les suivants : risque industriel, présences de légionnelle et/ou d'amibes dans l'eau, présence d'algues pouvant présenter un danger potentiel pour la santé des membres
- En cas de travaux effectués sur le plan d'eau avec utilisation de la barge EDF, il est demandé aux membres de redoubler de vigilance et de ne pas s'approcher des équipements de maintenance a moins de 30 m.
- En cas de fermeture totale de la retenue du Mirgenbach, le portail d'accès sera verrouillé par une chaîne ou les badges d'accès désactivés, selon la demande du CNPE

Autres cas

1. Présence de chenilles processionnaires/nids de guêpe

- Chenilles processionnaires : leur présence est à signaler dans les meilleurs délais à la Mairie de Cattenom et un affichage/balisage sera mis en place par le Comité
- Nids de guêpes : l'Espace Nauticat étant ouvert au public, la présence de nid de guêpes dans les installations en bordure de la rive sera signalée immédiatement aux Pompiers de Cattenom, pour intervention et destruction.

Gestion et suivi de l'évolution des situations

- Le Comité de Nauticat travaillera en synergie avec la Mairie de Cattenom, ainsi que le CNPE, avec lequel il est lié par une convention
- Les interlocuteurs principaux de Nauticat sont :

Georges Zeyen (Président) : +352 23 67 68 52 * georges.zeyen@internet.lu

Philippe Tempé (secrétaire et chargé de la communication) : 07 87 79 75 02 * nauticat57@gmail.com / ptempe@free.fr

Alain Magueur : 06 30 54 45 21 * alain.magueur57@orange.fr

VALIDATION	
Date	Nom et signature
16 mai 2020	G. ZEYEN (Président)